

Réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) du jeudi 8 octobre 2020

M. François BAROIN, M. le Préfet de l'Aube, Mme le Procureur de la République et M. le Président du Conseil Départemental de l'Aube, ont tenu une réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) jeudi 8 octobre 2020 en Mairie de Troyes.

Lors de la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), présidé par M. François BAROIN, en présence M. le Préfet de l'Aube, Mme le Procureur de la République et M. le Président du Conseil Départemental de l'Aube, Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique et M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, il a été fait un point sur la mise en oeuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance et les actions quotidiennes mises en oeuvre par les services de la Police Nationale et de la Police Municipale.

M. François BAROIN et M. le Préfet ont rappelé les principes de la convention de coordination signée le 18 mai 2018 entre la Police Nationale et la Police Municipale, et les principes directeurs de leurs interventions respectives, complémentaires. L'État est responsable de la Sécurité Publique et les Communes ont la charge de la tranquillité publique.

M. le Maire et M. le Préfet ont souligné la mobilisation exceptionnelle de la Police Nationale, de la Police Municipale et des personnels du Centre de Supervision Urbain de Troyes Champagne Métropole au cours des neuf premiers mois de cette année 2020. Comme dans d'autres villes, cette période a été singulière sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique en raison du contexte sanitaire. Les autorités souhaitent rappeler la mobilisation quotidienne de la Police Nationale et de la Police Municipale qui ont multiplié les actions (patrouilles dynamiques, pédestres ou statiques, interventions à domicile...) aux fins de garantir en tout lieu, en tout temps et en toute circonstance aux Troyennes et Troyens leur sécurité et leur tranquillité comme fondements de notre pacte social.

M. le Président du Conseil Départemental de l'Aube a précisé les mesures engagées avec Troyes Champagne Métropole et l'État concernant le renforcement du travailleur social au Commissariat de Troyes et au Groupement Départemental de Gendarmerie pour apporter une solution adaptée aux situations ne relevant pas ou pas exclusivement des forces de sécurité.

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale a présenté les actions engagées par la communauté éducative auprès des jeunes Troyennes et des jeunes Troyens pour prévenir toutes formes de délinquance ou actes d'incivilité.

Mme le Procureur de la République a rappelé la pleine et entière mobilisation de la juridiction pour apporter des réponses pénales.

En marge de cette réunion du CLSPD, M. François Baroin a rappelé la mobilisation de la Ville de Troyes pour garantir la sécurité des Troyennes et des Troyens et lutter contre les incivilités :

- o Les effectifs de la Police Municipale de Troyes sont constamment renforcés :

- 10 policiers supplémentaires en 2018 (passage de 4 brigades de 8 à 4 brigades de 10),
- recrutement de 2 gardes-champêtres en 2019,
- recrutement en cours pour la brigade de nuit, qui passera de 10 à 12 dès la fin 2020 ;
- o Un service public de médiation de tranquillité publique a été créé ;
- o Des caméras-piétons seront prochainement mises à la disposition des fonctionnaires de Police Municipale ;
- o Grâce au co-financement de Troyes Champagne Métropole, de l'État et du Conseil Départemental, la présence de l'intervenante sociale au Commissariat a été élargie ;
- o Le Conseil des droits et devoirs des familles sera renforcé pour répondre plus rapidement et plus efficacement aux faits commis par les mineurs ;
- o Le partenariat entre institutions et associations pour lutter contre les violences intra-familiales, notamment celles faites aux femmes, sera renforcé. Il complétera ainsi les actions engagées au titre du contrat local contre les violences sexistes et sexuelles signé en novembre 2019 ;
- o Le dispositif Participation citoyenne sera généralisé à tous les quartiers de la Ville de Troyes, en complément des actions menées par les conseils de quartier ;
- o Une 9e tranche de vidéoprotection a été déployée à Troyes, permettant un maillage plus dense de l'ensemble des quartiers troyens, y compris du centre-ville. 283 caméras seront ainsi installées d'ici fin 2020, dont 127 au centre-ville (+12).

Le CLSPD, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, créé en 2002 et rendu obligatoire en 2007 pour les villes de plus de 10 000 habitants. Instance partenariale et coopérative, il est présidé par le Maire, sous réserve et dans le respect des pouvoirs et compétences du représentant de l'État, de l'autorité judiciaire, du conseil départemental, des forces de police, des institutions scolaires, du secteur médicosocial, du secteur associatif, etc.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le 7 février 2019, les membres du CLSPD* ont signé, pour deux ans, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

(STSPD). Cette STSPD comporte un plan d'actions répondant aux objectifs que les différents partenaires se sont fixés pour les deux années à venir, selon quatre axes posés par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance et le Plan National de Prévention de la Radicalisation. Il s'agit de développer :

o un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance (repositionnement du Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles, mesures de responsabilisation en lien avec les services de l'Éducation nationale, lutte contre les addictions, initiatives en faveur de la citoyenneté, prévention contre les risques numériques) ;

o des actions relatives à la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (intervenant social auprès des services de Police et de Gendarmerie, plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, mesures alternatives aux poursuites) ;

o un programme d'amélioration de la tranquillité publique (dispositif « Participation citoyenne », réflexion sur le dispositif « Médiation de tranquillité publique », extension de la vidéoprotection « en réponse à une attente des citoyens » selon François Baroin, complémentarité et articulation entre les dispositifs et services de sécurité existants) ;

o la prévention de la radicalisation violente (mise en oeuvre de la convention État-Association des Maires de France, formation des élus et des agents municipaux, détection de la radicalisation violente, coordination et suivi de la réponse collective).

Sur la base de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020/2024, une nouvelle stratégie locale sera rédigée dans les prochaines semaines.

*Le Préfet de l'Aube, le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Troyes, le Président du Conseil départemental de l'Aube, la Directrice Départementale de la Sécurité Publique, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, le Maire de Troyes.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr